



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**COMPTE RENDU  
BUREAU DU 28 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit juin, les membres du bureau de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges se sont réunis en bureau, à Saint-Gaudens, sur la convocation qui leur a été adressée.

**Présents** : L Le Roux de Bretagne, M Gasto-Oustric, Jp Manent-Manent, G Sioutac, H Cheylat, D Sarraquigne, A Boubee, A Frechou, J Feraut, E Sansonetto, Jy Duclos, P Brillaud, Jm Losego

**Excusés** : E Subra, G Loiseau

**Absents** : Jb Castex, J Adoue, F Caraoue, M Auberdaic, J Lacroix

**Procuration** : ///

Est nommé secrétaire de séance : Evelyne Sansonetto

**ASSOCIATION FOLKOLOR  
VERSEMENT SUBVENTION 2018**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

L'association FOLKOLOR Organisation organise la 59<sup>ème</sup> édition du festival mondial de Folklore de Montréjeau. Cette manifestation se déroulera du 15 au 18 août 2018.

L'association sollicite la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges pour une subvention de 2 000 €.

En conséquence, il vous est proposé

**D'ATTRIBUER** la somme de 2 000 € à l'association FOLKOLOR Organisation pour le festival 2018

**DE DIRE** que la somme sera inscrite au budget 2018 au chapitre 65, compte 6574

**POUR :** 13

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**SORTIES DE  
MAGALI GASTO-OUSTRIC  
PHILIPPE BRILLAUD**

**DEGATS D'ORAGE**  
**DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le Président présente le rapport suivant :

Les fortes précipitations des mois de mai et surtout de juin 2018 ont occasionné :

➤ **sur la commune de Cassagnabère**, des dommages sur une grande partie de la structure des chemins Ruraux Dit Des Communaux, De Soulencère et Dit De Monbousin.

Après concertation du Responsable du Secteur Routier, les Services Techniques de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges ont établi un devis pour la réparation des dégâts pour un montant de 5 875,00€ HT.

➤ **sur la commune d'Aulon**, des dommages sur la VC N° 9 au Lieu-Dit Mengué.

Les travaux à réaliser sont essentiellement la réalisation d'un enduit tri-couches pour la remise en forme de la structure de chaussée, le curage des fossés et le débouchage des ponts.

Le montant total des travaux est estimé à 7 860,00 € HT.

➤ **sur la commune de Charlas**, d'importants dégâts sur le Chemin Rural De La Barthe et le Chemin Rural Du Garros.

Afin de remettre en forme la structure de chaussée, les travaux seront principalement la mise en place de cailloux 0/60, le dérasement des banquettes et le curage de fossés.

Le montant de ces travaux s'élève à 9 945.00 € HT.

➤ **sur la commune de Latoue**, des dommages sur le Chemin Rural n° 4 De Larcac.

Les travaux à réaliser sont essentiellement un empierrement en grave calcaire et enduit et le curage des fossés.

Un devis pour la réparation des dégâts a été établi pour un montant de 4 550,00€ HT.

➤ **sur la commune de Larroque**, d'importants dégâts sur le Chemin Rural n° 22 Dit De La Plagne.

Afin de « re-stabiliser » l'accotement, il faudra réaliser un gros enrochement.

Le montant des travaux est estimé à 11 205 € HT.

➤ **sur la commune de Terrebasse**, d'importantes dégradations sur le Chemin Rural Dit Du Garros.

La réalisation de coupe-eaux pour guider l'eau vers les fossés permettra de remettre la structure de chaussée en forme.

Toutefois, en accord avec Monsieur le Maire et compte-tenu du faible trafic de circulation sur cette voie (uniquement des engins agricoles), les Services Techniques de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges, préconisent une solution moins coûteuse qui consistera à réenherber le chemin en mettant une faible épaisseur de terre sur la structure de chaussée existante et qui s'élève à 10 820 € H.T.

➤ **sur la commune de Ciadoux**, des dommages sur le Chemin Rural n° 25 De Largaillon, le Voie Communale n° 2 et la Voie Communale n° 1.

Afin de remettre en forme la structure de chaussée, la mise en place de cailloux 0/20 et le curage des bouts de fossés seront nécessaires.

Un devis pour la réparation des dégâts a été établi pour un montant de 4 115,00€ HT.

A ce titre, il est sollicité l'intervention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour une aide financière, au même taux que celle attribuée pour le Pool Routier.

En conséquence, il vous est proposé

**D'ETABLIR** un dossier de demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Départemental, pour les travaux de réparation des dégâts occasionnés par les intempéries des mois de mai et juin 2018 sur les communes de CASSAGNABERE, AULON, CHARLAS, LATOUE, LARROQUE et TERREBASSE ;

**DE SOLLICITER** le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour une aide financière sur ces travaux au même taux de subvention que celui accordé au titre du Pool Routier 2018 ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

**POUR :** 11

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**

**ADOPTE**

**La séance est levée.**